Présentation Énergir

Original : 23 octobre 2026

Énergir-1, Document 5
(15 pages en liasse)

L’énergie sous forme gazeuse maintiendra sa valeur à long terme

En contribuant à répondre aux besoins énergétiques de pointe et saisonniers au meilleur coût.

En décarbonant des usages difficiles à électrifier.

En assurant la résilience énergétique.

Les 4 piliers de notre vision 2030-2050 vers la décarbonation

Réduire la consommation de gaz naturel

Augmenter les solutions énergétiques renouvelables

1. Accroître nos efforts en efficacité énergétique.

2. Développer une complémentarité forte entre les réseaux gaziers et électriques.

3. Accélérer l'injection de gaz de source renouvelable (GSR).

4. Se diversifier dans de nouveaux vecteurs de croissance.

La bonne énergie, pour le bon usage, au bon moment et au meilleur coût.

Une vision en cohérence avec le PGIRE

Le PGIRE reconnaît le rôle stratégique du réseau gazier dans la transition énergétique du Québec

La réduction progressive des énergies fossiles

« La transformation du système énergétique repose sur un effort de sobriété énergétique, l'amélioration de la performance énergétique [...] ainsi que le ***remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables****. »*

(Page 12, PGIRE)

Valeur du réseau gazier et complémentarité des réseaux

« Le PGIRE prévoit une hausse des approvisionnements en énergie, une diversification des sources d'énergie et une meilleure complémentarité entre l'électricité, les bioénergies, ***dont le gaz naturel renouvelable et les infrastructures existantes*** *afin d'assurer un approvisionnement fiable, particulièrement durant les périodes de pointe hivernale. »*

(Page 3, PGIRE)

*« **La complémentarité des réseaux énergétiques constitue un levier central** pour optimiser l'accessibilité à l'énergie à moindre coût, tout en renforçant la fiabilité, la résilience et la flexibilité du système. Dans cette perspective, la valorisation des infrastructures énergétiques existantes, notamment les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel, s'avère stratégique. »*

(Page 31, PGIRE)

Le GSR, un levier de décarbonation du réseau et l'importance de la production locale

« Il importe également de poursuivre le ***verdissement du réseau gazier*** *et de soutenir davantage la croissance de la production des gaz de source renouvelable (GSR). »*

(Page 31, PGIRE)

« Ainsi, ***le gaz naturel demeure présent dans le bouquet énergétique et devra être décarboné de manière progressive*** *et ordonnancée. La capacité à mettre à profit les infrastructures de distribution de gaz naturel pour opérer une décarbonation dans le temps confère à cette énergie (GSR) une place stratégique. »*

(Page 50, PGIRE)

Une vision en cohérence avec le PGIRE

Bioénergies

L'accroissement des bioénergies est significatif sur les différents jalons du PGIRE

Extrait du PGIRE préliminaire

Figure 31 : Production de bioénergies des scénarios d'offre combinés au scénario de demande intermédiaire (TWh)

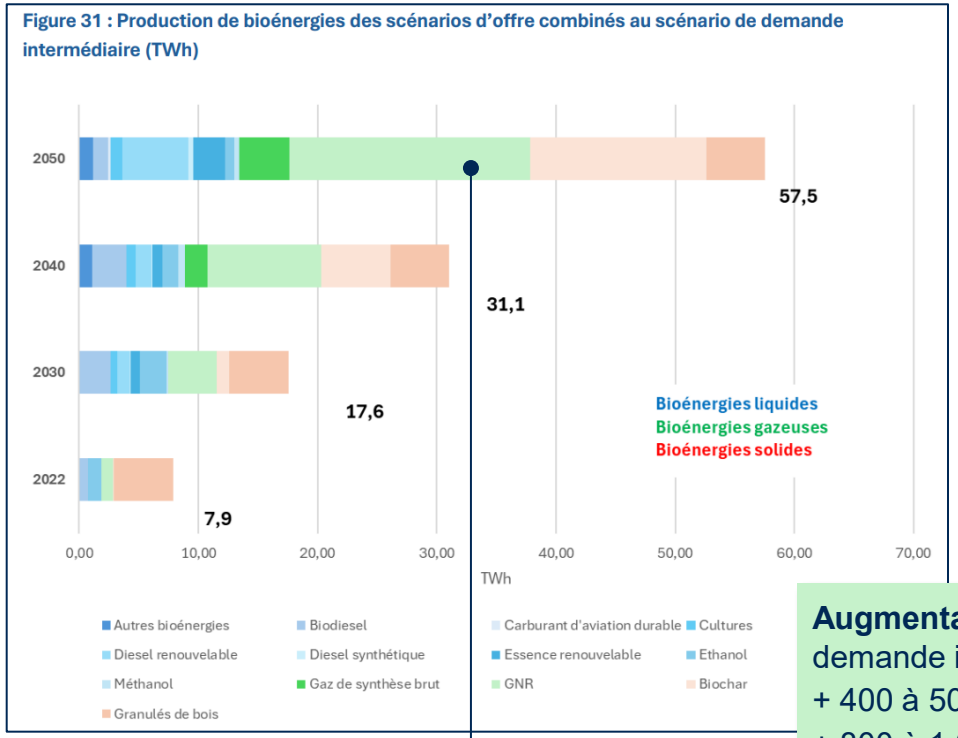

Source : PGIRE préliminaire, p. 55.

Extrait du PGIRE final

Cibles énergétiques	2022 Point de départ	2030	2040	2050	Portrait total en 2050
Efficacité énergétique					
Efficacité énergétique en électricité (TWh)	0	7	30	50	50
Efficacité énergétique en gaz naturel (TWh)	0	3	9	14	14
Approvisionnements					
Nouveaux approvisionnements d'électricité d'Hydro-Québec (TWh)[13, 14]	195[15]	15	60	100	295
Nouveaux approvisionnements et outils pour répondre aux besoins de pointe[16] (GW)	43	2	12	22	65
Nouveaux approvisionnements en bioénergies (TWh)	40	11	30	50	90

Source : PGIRE, p. 25.

Augmentation de la production de GSR dans le scénario de demande intermédiaire du rapport préliminaire, par rapport à 2022 :
+ 400 à 500 Mm³ en 2030 (+4 à 5 TWh)
+ 800 à 1 000 Mm³ en 2040 (+8 à 10 TWh)
+ 1 700 à 2 100 Mm³ en 2050 (+18 à 22 TWh)

Pour répondre aux besoins additionnels en bioénergies prévus dans le PGIRE, les approvisionnements en GSR, y compris la production, doivent augmenter.

GSR : d’une volonté gouvernementale à des résultats concrets

Volonté gouvernementale de faire du GSR un levier de la décarbonation

- RGSR
- PEV
- PGIRE
- Politique énergétique 2030
- PSPGSR

Filière établie

- 9 sites en injection et 6 en construction.
- 10 autres projets déjà subventionnés.
- Potentiel de 5 à 10 projets supplémentaires (PSPGNR 2.0).
- Représente jusqu’à 2,4 G$ d’investissements.
- Des retombées significatives dans plusieurs régions.

Défis à relever

- Offre québécoise limitée.
- Coût supérieur au gaz naturel fossile.
- Pression tarifaire croissante.
- Impacts variables selon les clientèles.

La stabilité et la cohérence du cadre réglementaire sont essentielles tant pour poursuivre le développement de la filière que pour apporter les réponses aux défis à relever.

L'objectif : trouver l’équilibre entre le développement de la filière, la réduction des émissions de GES d’origine fossile et la capacité de payer des consommateurs.

Sommaire des recommandations

Recommandations d'Énergir	Progression optimale et prévisible	Réduction des frais de socialisation et des chocs tarifaires	Approvisionnement compétitif et à moindre coût	Réduction de la dépendance aux importations	Optimisation des attributs du GSR
1 Seuil global qui augmente annuellement	☑	☑			
2 Pourcentage minimal dans le bâtiment		☑			
3 Recours au FECC à court terme		☑			
4 Exemplarité de l'État		☑			
5 Demande volontaire dans les secteurs du transport et des réseaux autonomes		☑	☑		
6 Ventes à prix différencié		☑	☑		
7 Priorisation des volumes québécois				☑	
8 Soutien gouvernemental prévisible			☑	☑	
9 Modèle d'acquisition compétitif et coordonné			☑	☑	
10 Planification territoriale des projets et des endroits			☑	☑	
11 Subventions pour réduire l'intensité carbone					☑
12 Adaptation du SPEDE afin d'inciter l'achat de GSR					☑

Recommandation 1

Seuil global de distribution qui augmente annuellement

Établir une trajectoire progressive de distribution du GSR jusqu'en 2035-2036

Objectif : offrir de la prévisibilité aux producteurs, soutenir les investissements et limiter les chocs tarifaires.

- Fixer un seuil global minimal de distribution de GSR qui augmente chaque année plutôt que par palier sur plusieurs années.
- Faire augmenter le seuil de façon progressive.
- Permettre une croissance raisonnable de la facture des différents segments de clientèle.
- Maintenir une certaine flexibilité permettant de dépasser ce seuil lorsque les conditions économiques sont favorables (ex. : prix élevé du carbone, disponibilité de volumes à faible coût).

Recommandation 2

Définir un pourcentage minimal de distribution dans le secteur du bâtiment

Imposer une part minimale de GSR dans le secteur du bâtiment

Objectif : réduire les frais de socialisation et protéger la compétitivité des entreprises industrielles avec un impact raisonnable sur le secteur du bâtiment.

- Introduire une obligation graduelle pour les bâtiments existants.
- Maintenir l'exigence d'achat de **100 % de GSR pour les nouveaux bâtiments raccordés au réseau gazier.**
- Cette approche permettrait de transférer une plus grande part du coût du GSR vers le secteur du bâtiment, où l'impact sur la facture est plus faible que dans le secteur industriel.

Recommandation 3

Recours au Fonds d’électrification et de changements climatiques (FECC) à court terme

Utiliser temporairement le FECC pour réduire les frais de socialisation

Objectif : limiter les impacts à court terme pour les consommateurs.

- Recourir au FECC pour couvrir, pendant les quatre prochaines années, le cavalier tarifaire inclus dans les frais de socialisation.
- Cette mesure permettrait de réduire les frais de socialisation payés par la clientèle industrielle à court terme (baisse d’environ 30 % à 45 %).
- Certaines sommes mises en consigne dans le SPEDE par les grands émetteurs pourraient être utilisées pour acheter du GSR.

Recommandation 7

Réduire la dépendance aux importations de GSR

Prioriser systématiquement les approvisionnements québécois

Objectif : accroître la production locale de GSR et maximiser les bénéfices économiques.

- Les nouveaux volumes de GSR devraient provenir prioritairement du Québec.
- Cette approche est cohérente avec les objectifs d'autonomie énergétique et de développement économique régional du Québec.
- Elle favoriserait les investissements dans les projets québécois et l'amélioration de leur compétitivité.
- Les futures acquisitions devraient mobiliser différentes filières (lieux d'enfouissement, biométhanisation municipale et agricole) afin d'atteindre les volumes requis au meilleur coût.

Recommandation 8

Soutien gouvernemental prévisible et de long terme

Maintenir des mécanismes de soutien gouvernemental sur le long terme

Objectif : garantir des conditions favorables au développement d'une industrie.

- Conserver les programmes gouvernementaux de soutien à la production de GSR, notamment le **PSPGNR**, sur un horizon de long terme.
- Le soutien public ne devrait pas disparaître brusquement, mais diminuer progressivement à mesure que la filière gagne en maturité et en compétitivité.
- La prévisibilité des programmes est jugée essentielle pour sécuriser les investissements et assurer un approvisionnement local compétitif.

Une proposition globale qui permet de développer la filière québécoise de production de GSR tout en minimisant le tarif de socialisation

Seuil global de distribution

Années financières	%
2026-27	5,0
2027-28	6,0
2028-29	7,0
2029-30	8,0
2030-31	9,0
2031-32	9,5
2032-33	10,0
2033-34	10,5
2034-35	11,0
2035-36	12,0

Seuil secteur du bâtiment

Années financières	Bâtiments existants %	Nouveaux bâtiments %
2026-27	0	100
2027-28	7	100
2028-29	9	100
2029-30	11	100
2030-31	14	100
2031-32	16	100
2032-33	17	100
2033-34	18	100
2034-35	19	100
2035-36	20	100

Tarif de socialisation

Années financières	Sans apport du FECC ¢/m³	Avec apport du FECC ¢/m³
2026-27	4,055	2,706
2027-28	3,942	2,670
2028-29	2,676	1,484
2029-30	2,590	1,478
2030-31	1,163	
2031-32	0,898	
2032-33	0,871	
2033-34	0,764	
2034-35	0,758	
2035-36	1,087	

Une augmentation progressive des seuils permet d'éviter les chocs tarifaires et de stabiliser le tarif de socialisation du GSR autour de 1 ¢ /m³ à partir de 2030-2031.

Une proposition globale qui permet de limiter l'impact tarifaire pour la clientèle sans détériorer sa position concurrentielle

Taux de croissance annuel moyen composé de la facture de gaz naturel attribuable à la distribution de GSR, 2025-2026 à 2035-2036

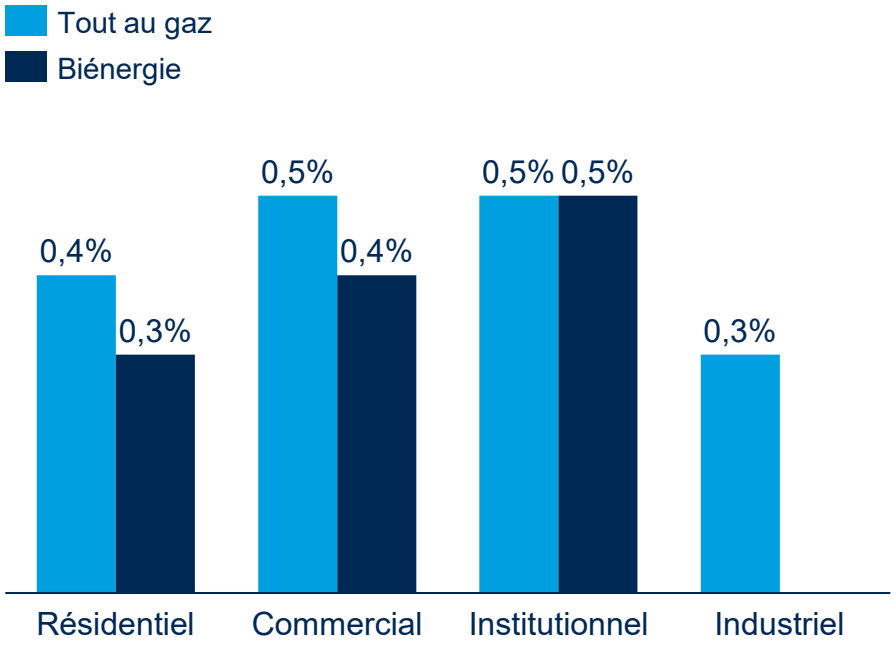

Position concurrentielle des solutions au gaz naturel par rapport aux alternatives « tout à l'électricité », 2035-2036

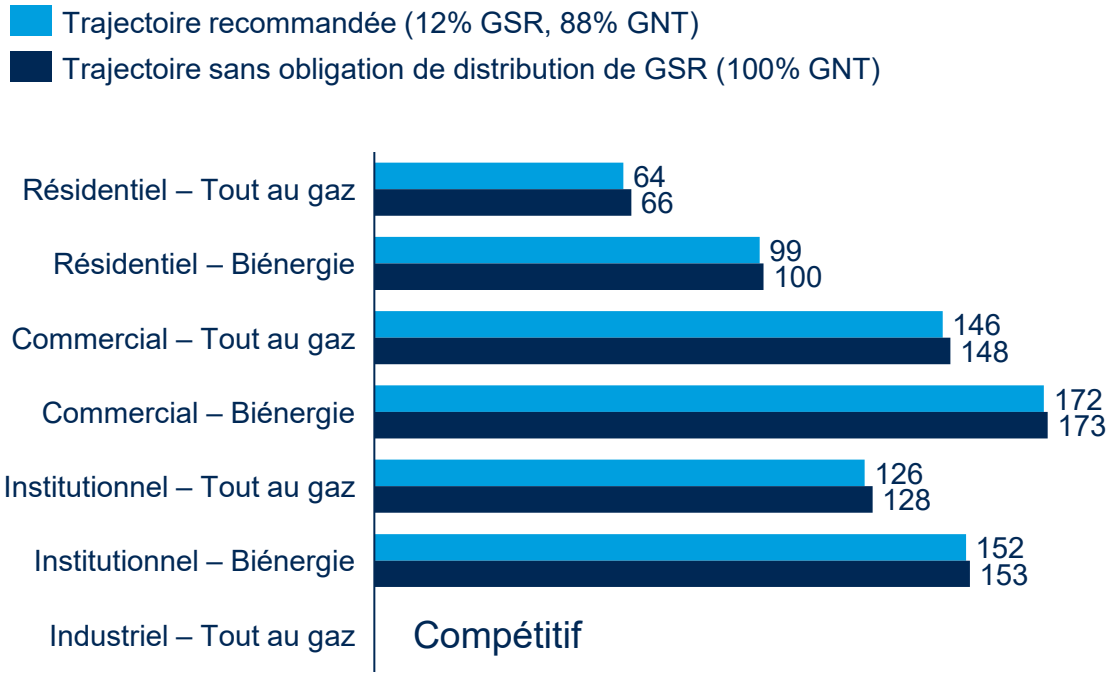

Un impact tarifaire qui demeure sous le seuil de 1 % par année et qui n'a pas d'impact sur la position concurrentielle par rapport à un scénario où Énergir n'aurait pas d'obligation de distribuer du GSR.

Conclusion

- Le développement du GSR et la maîtrise de ses impacts tarifaires ne sont pas des objectifs contradictoires.
- Il importe d'agir sur plusieurs fronts : offrir de la prévisibilité aux producteurs, stimuler la demande et accroître la production locale.
- Le GSR complète l'électrification : le Québec a intérêt à tirer pleinement parti de son potentiel pour atteindre ses objectifs de décarbonation, tout en tenant compte des réalités économiques des consommateurs et des entreprises.

Il existe une voie de passage réaliste pour atteindre les objectifs de décarbonation tout en respectant la capacité de payer des consommateurs.